

DIRECTION DES ASSURANCES DE PERSONNES - REGION EST

ALSACE - BOURGOGNE - CHAMPAGNE-ARDENNE - FRANCHE COMTE – LORRAINE

**Compte rendu de la réunion d'automne du Club Est France
DAP EST FFSA**

Les 10 et 11 mars 2011 à Bergère les Vertus

C'est une nouvelle fois le cadre exceptionnel de l'Hôtel du MONT AIME qui a accueilli la réunion du Club Est France pour ses travaux du printemps 2011.



Dès jeudi 10 mars au soir, de nombreux cadres de l'assurance, fidèles à une déjà longue tradition, se sont rejoints sur place afin de participer, entre autres, à une dégustation des excellents vins de Champagne produits par la maison BARBICHON et Fils, ce producteur recommandé par Dominique Mergey et situé à Frebrianges, distant de quelques kilomètres de l'hôtel.



C'est avec passion et un réel sens pédagogique que M Barbichon a pris le soin d'évoquer les différentes opérations, de la taille de la vigne jusqu'à la commercialisation des bouteilles.

Tout le monde s'est quitté sur la proposition du viticulteur de recruter tout le monde pour les prochaines vendanges.



Ce fut ensuite à l'occasion d'un excellent repas servi à l'hôtel que les participants présents ont eu l'opportunité de dialoguer en toute tranquillité avec les deux représentants de la FFSA également arrivés sur place, Monsieur François Rosier pour la Direction des affaires juridiques et Madame Emmanuelle May chargée d'études pour la Direction des études statistiques.

DIRECTION DES ASSURANCES DE PERSONNES - REGION EST

ALSACE - BOURGOGNE - CHAMPAGNE-ARDENNE - FRANCHE COMTE – LORRAINE

**PROCES VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION
DU CLUB EST FRANCE**

LE 21 MARS 2011

HÔTEL MONT AIME - BERGERE LES VERTUS



C'est à 9 H 35, le vendredi 11 mars 2011 que le président du club est France, Thierry DAMERVAL ouvre la séance de travail de cette nouvelle "réunion d'information".

Le président, après avoir remercié les nombreuses personnes présentes d'avoir fait le déplacement, présente à l'assemblée les deux personnes détachées de la FFSA pour cette journée, ayant accepté d'animer en grande partie cette journée d'information.

Il s'agit de Madame Emmanuelle May chargée d'études de la Direction des Etudes statistiques de la FFSA et de Monsieur François Rosier, pour la Direction des affaires juridiques de la FFSA.

Après avoir rappelé le programme de la journée, il indique que Monsieur Stéphane TORRENT de la société AG2R rejoindra l'assemblée après le repas pour son intervention prévue sur le CMO (Cycle du Management Opérationnel).

Le président soumet ensuite à approbation le procès verbal de la dernière réunion dont il rappelle qu'il est en ligne sur internet.



L'assemblée entière approuve le procès verbal de la réunion d'octobre 2010.



Le président prie le trésorier, Dominique MERGEY de bien vouloir rendre compte de la gestion depuis la dernière réunion.

Le trésorier présente l'ensemble des comptes en expliquant l'origine des recettes ainsi que les grands postes de dépenses.

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes présentés par le trésorier.

Le président annonce ensuite l'absence pour raison de santé de Monsieur Fabien KOELBERT chargé de développement du club est France. Il lui adresse des vœux de prompt rétablissement et intervient en son nom pour rappeler l'importance d'une mise à jour régulière du fichier du club recensant les coordonnées des personnels des compagnies. Il présente à cette occasion un courrier fabriqué par Monsieur KOELBERT à l'attention des compagnies d'assurance

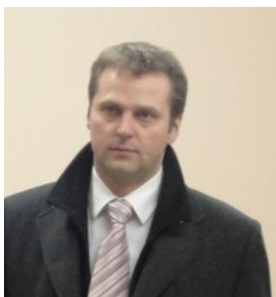


Monsieur DAMERVAL salue ensuite la présence de Messieurs Laurent ROSSETTI de PREDICA, Pascal BOULANGER de GENERALI, Louis Costa CONCALVES de AVIVA et Valery ETIENNE de GROUPAMA, pour leur première participation même si l'un ou l'autre a déjà été présent il y a de nombreuses années.



La parole est ensuite passée au secrétaire, qui redit l'intérêt de compléter les questionnaires de l'enquête de satisfaction et d'indiquer les sujets d'intervention qui seraient particulièrement souhaités, même si, comme actuellement, les événements importants d'actualité doivent avoir la priorité de l'ordre du jour.

Le président donne ensuite la parole au vice-président Jérôme GUEBLE qui présente le nouveau site internet qu'il a créé et peut se féliciter de plus de 2200 visites.



Il fait découvrir à l'auditoire les pages les plus visitées du site avec, particulièrement, la partie recrutement ainsi que la formation.

Il remet ensuite à l'assistance une documentation concernant la licence professionnelle d'assurances, en partenariat avec CREASSUR, la CCI67, l'enass, institut du cnam et l'ifpass, institut de formation de la profession de l'assurance.

Ce document explique le parcours et le programme, ainsi que les différentes voies d'accès et les modalités d'inscription. (Ce document est disponible sur le site internet)

Après cette intervention, le vice-président est applaudi pour la qualité de son travail. Monsieur François ROSIER de la FFSA intervient pour demander à ce sujet, s'il pourrait solliciter les conseils de Monsieur Jérôme GUEBLE en matière de création de site. Monsieur Laurent FELETTIG pour sa part, propose la création d'un onglet sur le site, permettant l'accès direct aux recommandations de la FFSA.

Le président reprend alors la parole pour rappeler, plus particulièrement à l'attention des collègues inspecteurs courtage, tout l'intérêt qu'il peut y avoir, en particulier dans de petites structures, à pouvoir bénéficier de ce type de formation. Il rappelle également qu'en matière de recrutement le site peut être utilisé par tous.

A 10H15, la parole est passée par le président à Monsieur Fabien ROSIER de la Direction juridique de la FFSA.



Celui-ci, après avoir modestement indiqué ne disposer que de compétences limitées en matière économique, présente à l'auditoire son programme de présentation des nouveaux pouvoirs de l'ACP.

Il aborde le cadre de la déontologie et des codes de conduite pour annoncer un renforcement des capacités de l'ACP dans ces domaines, avec un pouvoir autonome de création des codes de

bonne conduite. Monsieur Fabien ROSIER recommande à tous prendre directement connaissance des textes réglementaires, par exemple sur le site Légifrance. Il explique également que la déontologie est en cours de révision.

Monsieur Fabien ROSIER évoque ensuite un environnement de plus en plus complexe et une liberté contractuelle de plus en plus restreinte et parle du droit du contrat d'assurance en parallèle au droit de la consommation, en particulier pour les pratiques commerciales déloyales. Il évoque la notion d'information claire, loyale et non trompeuse et la création de la loi comme assise aux nouvelles réglementations de l'ACP, l'établissement d'un environnement réglementaire protecteur.

Il recommande la lecture des articles L 612 1, 619 et 211 ainsi que L 132 27-1.



Monsieur Fabien ROSIER aborde, dans le cadre de la déontologie professionnelle concernant des engagements de l'ensemble des assureurs, l'ensemble des assureurs de biens et de responsabilité ou l'ensemble des assureurs de personnes. Il donne quelques exemples sur le traitement des retards de paiement des primes en automobile ou en habitation.

Il revient sur l'intervention de la HALDE sur les limites d'âge pour les garanties emprunteurs (en particulier sur la garantie chômage). L'offre des compagnies est en cours d'évolution.

La HALDE intervient également dans la convention AERAS.

L'Etat instaure la création d'une fonction de Grand Défenseur des Droits.

Monsieur Fabien ROSIER précise ensuite les pouvoirs de l'ACP en matière des codes de conduite avec le renforcement des contrôles, il évoque l'article L 612-1 du CMF. Il donne des explications sur la mission attribuée à l'ACP en matière de vigilance sur le respect des dispositions législatives, des codes de conduite ou bonnes pratiques professionnelles, des moyens et procédures, ainsi que des moyens et procédures mis en œuvre dans le cadre du respect des dispositions du Livre I du code de la consommation.

Un débat est ensuite lancé sur les exigences d'égalité entre les sexes dans les tarifs d'assurances et le projet de dérogation concernant les critères d'âge, aboutissant à une interrogation générale concernant le maintien des conditions pour les contrats en cours.

A l'occasion d'un retour au chapitre précédent (L 612. CMF), Monsieur Fabien ROSIER évoque la différence importante que la FFSA fait entre les codes de conduite et les bonnes pratiques professionnelles.

Il rappelle à nouveau à ce titre la nécessité impérative de lire la troisième partie du chapitre II de l'article L 612-1 du code monétaire et financier et aborde rapidement le pouvoir de vérification et l'article L 612-29-1 du nouveau code monétaire et financier.

Il indique ensuite les différents niveaux de contraintes avec les codes de conduite homologués par le ministre, ceux approuvés par l'ACP à la demande d'une association et les bonnes pratiques constatées, les sanctions et mises en garde.

Les juristes de la FFSA considèrent que l'ACP, contrairement à l'AMF n'aurait pas le pouvoir réglementaire. Il s'agit en l'occurrence d'un droit infra réglementaire, dit droit mou, en réalité non existant.

Ensuite sont encore évoquées les recommandations selon l'AMF et le CCSF et Monsieur Fabien ROSIER aborde les évolutions à venir :

- la détection et prévention des conflits d'intérêts,
- la transparence des rémunérations (livre vert de la commission européenne, travaux de la commission sur les produits d'investissement de détail et une éventuelle révision de la directive)



Monsieur Fabien ROSIER explique certaines observations de la FFSA sur le document mis en consultation par l'ACP sur la politique de transparence et revient sur la recommandation du 15/10/2010 de l'ACP sur les unités de comptes constituées d'instruments financiers complexes.

Il revient sur le rappel des obligations législatives réglementaires, puis énumère et explique les quatre critères alternatifs permettant d'évaluer le risque de mauvaise appréhension des risques et d'inintelligibilité du contrat avant d'en arriver aux critères pour les instruments financiers ouvrant protection du capital de moins de 90% pendant toute la durée de vie de l'instrument financier.

Il revient ensuite sur les recommandations de l'ACP en matière d'exposé des supports et des risques, y compris dans les documents commerciaux et documentations formalisant la souscription.

Sont ensuite présentées les pistes de mise en œuvre dans la présentation des risques, des conséquences et de l'adéquation.

C'est à 11H 50 que se termine le brillant exposé de Monsieur Fabien ROSIER qui est longuement applaudi pour avoir su faire partager à l'ensemble des auditeurs une petite partie des évolutions juridiques en matière de pouvoirs de l'ACP.

Après avoir encore remercié Monsieur ROSIER, le président Thierry DAMERVAL déclare venue l'heure de la pause.

C'est à 12 H que le président propose à Madame Emmanuelle May chargée d'études de la Direction des études statistiques de la FFSA de prendre la parole pour la rétrospective 2010 et les prévisions 2011.



Madame Emmanuelle MAY présente tout d'abord le programme de son intervention puis elle débute immédiatement avec les grandes lignes de l'année 2010, dans un environnement économique et financier incertain, une croissance modérée et un fort taux de chômage, un taux d'épargne qui, bien qu'en légère baisse, reste en France l'un des plus élevés d'Europe.

En 2010 le CAC 40 a été en baisse dans un environnement de taux bas même si une légère remontée est constatée au cours de l'année, (avec un euribor particulièrement bas), ce qui entraîne la baisse de taux du livret A, avec par contre également une baisse des taux longs, ce qui est moins favorable à l'assurance vie.

Dans ce contexte, Madame Emmanuelle MAY constate que l'assurance vie est à nouveau, pour la deuxième année, le placement préféré des français avec plus de la moitié (57%) de l'épargne longue en 2010.

En 2010, 56% des placements des assureurs sont des actifs d'entreprises et les assurances de personnes sont en hausse de 4%(après 12% l'année précédente).

L'évolution a été équivalente en retraite et en prévoyance avec + 4%.

Madame Emmanuelle MAY détaille les résultats de l'année 2010 en assurance vie, avec 144,1 milliards de collecte (+4%) des prestations en hausse de 7% à 94 milliards (après une année 2009 à – 7%), ce qui entraîne une collecte nette de 50,1 milliards, en légère baisse (– 1%).

La progression a été plus élevée en bancassurance (+8%) avec 62% de la collecte par rapport aux réseaux assurances (-1 %) avec 38 % de la collecte.

Madame Emmanuelle MAY est en mesure d'apporter des chiffres précis pour 2009, concernant les principaux collecteurs que sont les salariés des établissements financiers, les salariés d'assurance (qui ont progressé) et les courtiers dont la part avait augmenté en 2009 (phénomène qui s'est reproduit en 2010).

Les autres modes de distribution avec 3,6 milliards encaissés en 2009 (soit 3,2% de la collecte) sont dominés par la VPC (50% et internet (42%).

Madame Emmanuelle MAY livre ensuite d'autres résultats de 2010 avec une progression des supports UC de 7%, ne représentant malgré tout que 13% de la collecte, alors que les supports euros ont progressé de 4% (avec une part de la collecte s'établissant donc à 87%).

Malgré la hausse des prestations, celles-ci ne représentent que 7,4% des provisions mathématiques.

En 2010 les rendements sont globalement en baisse (estimation entre 3,2 et 3,4%)
Les provisions mathématiques, en hausse de 6% établissent un encours de 1307,8 milliards pour 2010.



Madame Emmanuelle MAY balaye ensuite différentes activités d'assurance avec une hausse des prestations supérieure à celle des cotisations en maladie et accidents corporels, des soins de santé en hausse de 6% en 2010, une hausse des cotisations de 2% en incapacité, invalidité, dépendance.

Les cotisations en soins de santé individuels sont en hausse de 6%. Dans la même branche, les prestations sont en hausse de 7% en 2010.

Une progression régulière des encours en épargne retraite est constatée.
Dans la course PERP /PERCO le premier est à 6,50 milliards contre plus de 3 pour le PERCO.
Les contrats MADELIN comptabilisent plus de 2 milliards de cotisations.

Dans le cadre des transformations FOURGOUS, le montant des transferts atteint environ 65 milliards et, si en 2010 les montants transférés sont en baisse, la part réinvestie en UC est en hausse.

Le nombre de têtes assurées en GAV a progressé de 9%, à plus de 7 millions.

En dépendance, le nombre des assurés est en légère hausse, mais l'attente d'une nouvelle loi influence manifestement la croissance qui reste modérée.

En obsèques la progression du nombre de contrats est régulière (à +1%)

MADELIN prévoyance voit les encours atteindre 1,4 milliards pour plus de 1,5 millions d'adhésions.

Après tous ces constats et analyses du passé, Madame Emmanuelle MAY aborde les perspectives 2011.

Globalement, c'est un ralentissement de la tendance de base qui est attendu en assurance vie, avec une hausse toujours faible du revenu brut disponible, une poursuite de la baisse du taux d'épargne, le maintien du niveau d'endettement.

La concurrence des liquidités devrait se faire plus forte qu'en 2010, avec une remontée des taux courts.

Les conséquences d'un effet CAC 40 agité devraient se faire sentir.

Pour 2011 la hausse, selon les prévisions, pourrait s'établir de 0 à + 4% (avec une incidence de 1% pour la tendance de base, de 2% pour la concurrence des liquidités et de 1% pour l'effet CAC).

Madame Emmanuelle MAY présente ensuite les résultats de l'assurance vie par régions avec des chiffres intéressants et parfois surprenants, avec une part de 25 % des cotisations pour l'idf, par rapport aux 10,5 % de Rhône Alpes et aux 10,2 % de la Corse en matière d'assurance vie à adhésion individuelles en proportion par rapport à la population.



Ainsi, par exemple, dans le même type de garanties, l'Alsace se retrouve en 10ème position, devant la Bourgogne (14 ème) mais derrière la Lorraine (6ème) en cotisation moyenne.

D'autres résultats intéressants sont présentés par Madame Emmanuelle MAY en termes de provisions mathématiques en vie et capitalisation à adhésion individuelle pour 2009 par régions, selon l'INSEE.

Ensuite les structures et les montants par club et la situation et les perspectives en assurance dépendance.

A ce sujet, Madame Emmanuelle May dévoile en avant première quelques éléments d'une étude qui sortira fin mars.

La problématique étant liée aux augmentations de l'espérance de vie, de la population âgée de 60 à 75 ans et du nombre de personnes dépendantes.

Sachant que le coût moyen d'une dépendance est évalué à 2000 €/mois ou plus et que ce montant est très supérieur à la retraite moyenne (1200 €).

Fin septembre 2010, ce sont 1,2 millions de personnes qui bénéficient de l'APA.

La prise en charge publique correspond à 5,3 milliards versés chaque année par les conseils généraux dans le cadre de l'APA.

En 2010, 5,5 millions de personnes sont couvertes dans le cadre de l'assurance dépendance, dont 25% à titre individuel et 75% au titre de l'entreprise (collectif et obligatoire).



Madame Emmanuelle MAY explique les différents types de couverture et de souscription, et les solutions diverses proposées par les assureurs avec les rentes viagères, la couverture de dépendance partielle, le versement d'un capitale "premières dépenses" ou les prestations d'assistance.

Elle relève un net ralentissement du marché avec beaucoup moins de nouveaux contrats, du fait de l'attente d'une loi.

Pour les contrats dont la vocation principale est la dépendance, ce sont 1 070 900 personnes qui sont couvertes avec un âge moyen de 61 ans à la souscription (dans une fourchette possible de 18 à 77 ans).

Depuis 3 ans, peu de nouveaux contrats sont apparus.



Madame Emmanuelle MAY offre ensuite une petite vision sur les travaux en cours, en partant des travaux réalisés au premier semestre 2010 dans deux groupes de travail organisés par les pouvoirs publics ("partenariat public/privé" et "cahier des charges et plans prévoyance pour autonomie"), l'annonce en novembre 2011 par le président de la République d'une réforme au second semestre 2011 qui devait figurer dans la Loi de finance de la sécurité sociale 2011.

La position de la FFSA est que chacun aura son rôle à jouer dans le partenariat public/privé et les travaux en cours sur la dépendance.

Madame Emmanuelle MAY termine avec les conclusions sur les travaux au sujet de la dépendance qui devraient aboutir à une couverture d'assurance universelle, dans le cadre d'un partenariat public/privé, dans un modèle bénéfique pour les citoyens, l'état, les assureurs et la santé publique.

13 H. Le président Thierry Damerval remercie Madame Emmanuelle MAY pour son excellente prestation, par ailleurs largement applaudie par la salle. Il déclare venue l'heure du repas.



Au cours du repas, de nombreux échanges ont lieu et les débats se prolongent. C'est aussi le moment pour le président Thierry Damerval de manifester aux deux intervenants de la FFSA, par la remise du désormais traditionnel cadeau liquide, toute la gratitude du Club Est France pour leur engagement durant toute cette matinée de travail.



C'est également au cours du repas que Monsieur Stéphane TORRENT du GIE LA MONDIALE, rejoint les participants, avant son intervention de l'après midi.

C'est à 15 H que le président Thierry DAMERVAL, après avoir expliqué les circonstances de sa rencontre avec Monsieur Stéphane TORRENT, lui laisse la parole pour la dernière intervention de la journée.

Monsieur Stéphane TORRENT explique les fonctions qu'il exerce pour le CMO, dans le cadre de LIRA, parallèles et complémentaires à son activité pour le GIE LA MONDIALE. Il présente ensuite le programme de découverte du CMO (Cycle du Management Opérationnel) qu'il va dérouler pendant toute la durée de son intervention.



C'est l'occasion pour un certain nombre de membres de l'assemblée, ayant eu l'opportunité de participer à cette formation, de revenir sur leur expérience et d'expliquer les bénéfices qu'ils en ont tiré. Ils confirment unanimement avoir énormément apprécié.

Monsieur Stéphane TORRENT démarre un plan en 5 parties, qui débute par l'organisme à l'origine du projet aux Etats-Unis, passera par le CMO lui-même, la présentation des intérêts

professionnels et les évolutions pour se terminer par des échanges auxquels Monsieur Stéphane TORRENT souhaite accorder une large place.

Il débute donc avec l'histoire d'un organisme de lobbying et de benchmark, la LIMRA (Life Insurance Marketing Research Agency), la création de l'Ecole de Formation Manager et la création de la formation AMTC.

Monsieur Stéphane TORRENT, après avoir expliqué l'origine et l'essaimage de la LIMRA jusqu'au Québec, la création de LIMRA Europe et la "francisation" du diplôme AMTC dans les années 88/89, donne toutes les explications sur le fonctionnement des entités, en particulier nationales, avec les fonctions d'animateur (pour les groupes) et de coordinateur (pour les animateurs).

Cinq centres sont ouverts en France à Paris, Lyon et Marseille.

Après avoir abordé tous les thèmes prévus dans son programme, il insiste sur la nécessité de trouver des animateurs au sein des compagnies et lance, par les exemples concrets qu'il donne du déroulement des sessions, l'opportunité à la salle de passer à la partie "échanges" à laquelle il a promis de faire une vaste place.

C'est en effet un débat animé, avec de nombreuses questions de la salle qui va s'ouvrir. Des témoignages de participants ayant obtenu le diplôme viennent à nouveau enrichir la discussion.

Monsieur Stéphane TORRENT est amené à donner des précisions sur des questions aussi variées que les conditions d'obtention du diplôme ou l'homogénéité des groupes, sur les règles et la réalité.

Le débat se termine sur le constat fait par Monsieur STEPHANE TORRENT que ce sont essentiellement les réseaux salariés qui connaissent le CMO et en profitent le plus.

Il rappelle qu'il va être de plus en plus important pour tous de se préparer à la gestion prévisionnelle des emplois et personnels.

La prestation se termine sous les applaudissements qui saluent la fluidité du discours et la parfaite maîtrise du sujet.

15 H 40. Le président remercie le dernier intervenant et lui remet le cadeau prévu.



15H 45. Le président déclare close cette journée d'information organisée par le Club Est France.

Il propose aux participants de noter dès à présent la date de la prochaine réunion qui se déroulera le 21 octobre 2011 en Alsace et leur demande de bien vouloir remplir les formulaires pour l'enquête de satisfaction. Il termine en souhaitant à toutes et à tous un bon retour.



Eric Delleniaut
Secrétaire du Club Est France - FFSA